

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE

d ' A U B A G N E

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 juin 2024

Convocation du **19/06/2024**
Date de publication : **01/07/2024**
Conseillers en exercice : **043**
Présents : **037**
Quorum : **22**

L'An deux mille vingt-quatre, et le mardi vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à L'Espace des Libertés - salle Stéphane Hessel, sous la présidence de M. Gérard GAZAY, Maire.

N° **004-250624**

**OBJET : ADMINISTRATION
GENERALE**

Approbation du renouvellement de la Convention avec La Poste pour l'Agence Postale Communale.

PRESENTS :

Monsieur GAZAY Gérard Maire,
Monsieur ROUSSET Alain, Monsieur RUSCONI Vincent, Madame MENET Danielle, Monsieur AGOSTINI Pascal, Madame TRIC Hélène, Monsieur AMY Philippe, Monsieur LEVISSE André, Madame HARKANE Stéphanie, Monsieur LEANDRE Yoann, Monsieur MOURNAUD Léo, Madame LEVASSEUR Jeannine, Monsieur LOUIS Jean-Bernard, Madame GABRIEL Julie Adjoints, Madame DUPLAN Irène, Madame MOISE-HIRMANN Monique, Monsieur GUEDJ Laurent, Madame BOURGUIGNON Cécile, Madame AMOROS Brigitte, Madame ROUX Magali, Monsieur CHAMLA Franck-Clément, Madame THIBAUD Faustine, Monsieur COETTO Jérémy, Monsieur PANGOURASSOU Jérémy, Monsieur KOURICHI Zarick, Madame BENASSAYA-NIVET Dominique, Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur GRANDJEAN Denis, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Madame MELIN Joëlle, Monsieur MIROUX William, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Monsieur HERMANT Matthieu, Madame BOUGEAREL Michèle, Monsieur ZANARINI Marc Conseillers Municipaux,
formant la majorité des Membres en exercice.

EXCUSES:

Madame AMARANTINIS Sophie (donne pouvoir à Madame GABRIEL Julie), Madame MORFIN Geneviève (donne pouvoir à Madame MENET Danielle), Monsieur JARQUE Patrice (donne pouvoir à Monsieur GAZAY Gérard), Madame GIOVANNANGELI Magali (donne pouvoir à Monsieur LATZ Alexandre), Madame BOISSON Valérie (donne pouvoir à Madame FARDOUX

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_04-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#
OC0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 004-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

Clémentine), Madame METCHÉ-BARTHELEMY Mathilde (donne pouvoir à Monsieur ROUSSET Alain)

ABSENTS :

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) secrétaire

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

En Octobre 2021, la Ville d'Aubagne a souhaité ouvrir une Agence Postale Communale, rue de la République, afin d'offrir un service de proximité aux habitants du quartier pénalisés par la fermeture du bureau de Poste de ce quartier.

En effet, les Agences Postales Communales concourent à l'exercice de la mission d'aménagement du territoire, leur création faisant l'objet de conventions entre La Poste et les Communes, à partir d'un protocole d'accord signé entre cet établissement public et l'Association des Maires de France, le 28 Avril 2005.

A ce titre, une Convention a été établie avec les services de la Poste pour une durée de 3 ans.

Cette Convention arrivant à échéance le 17 Juin 2021 et, à l'issue d'un bilan très positif, les deux parties ont fait le choix de reconduire ce partenariat selon les dispositions annexées à la nouvelle convention ci-annexée.

Cette Convention, dont le modèle type a été mis au point par la Poste et l'Association des Maires de France, précise les modalités de fonctionnement de cette agence et les droits et obligations de chacune des parties.

L'Agence Postale Communale fonctionne selon les modalités locales suivantes :

- Opérations « services postaux » selon convention,
- Opérations « services financiers » selon convention.

Les charges courantes (fluides, fournitures, etc.) et de personnel restent à la charge de la Ville d'Aubagne.

La Poste, quant à elle, met à disposition l'essentiel des meubles, le matériel informatique et de paiement, la signalétique et le réseau interne de La Poste. La Ville d'Aubagne est indemnisée par La Poste comme précisé dans les annexes 3 et 5.

4 agents sont employés sur ces missions et la structure est ouverte aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi (sauf le mardi) : 12h30 - 18h,

Le mardi : 9h-14h30,

Le samedi : 9h-12h.

Cette délibération propose d'approuver la reconduction de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Poste portant sur le fonctionnement de l'Agence postale Communale, pour une durée de 3 ans renouvelable et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_04-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024



Délibération n° 004-250624 du Conseil Municipal du 25 juin 2024 (suite)

VU la loi du 2 Juillet 1990 modifiée par la loi de régulation des activités postales du 20 Mai 2005,

VU la loi du 4 Février 1995 « d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire » modifiée par les lois n° 99-533 du 25 Juin 1999 et 2000-321 du 12 Avril 2000 autorisant la mise en commun de moyens entre les établissements publics et les collectivités territoriales pour garantir la proximité des services publics sur le territoire,

VU la circulaire du secrétaire d'Etat à l'industrie du 15 Janvier 2001,

VU la circulaire du Premier ministre du 1^{er} Janvier 2019,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°11-230321 du Conseil Municipal du 23 Mars 2021 relative à l'approbation de la convention de partenariat entre la Ville et la Poste pour la création d'une Agence Postale Communale,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville d'Aubagne de conventionner avec la Poste,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

ARTICLE 1^{er} : d'APPROUVER la reconduction de la Convention de partenariat entre la Ville d'Aubagne et la Poste portant sur le fonctionnement de l'Agence Postale Communale ;

ARTICLE 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite Convention de partenariat, ci-annexée.

ADOpte A LA MAJORITE des MEMBRES PRESENTS

CONTRE : Madame MEZERGUES MAUTREF Eliette, Monsieur SALONE Arthur, Monsieur LATZ Alexandre mandataire de Madame GIOVANNANGELI Magali, Madame FARDOUX Clémentine, Monsieur LATZ Alexandre, Monsieur PERRIN-TOININ Yves, Madame FARDOUX Clémentine mandataire de Madame BOISSON Valérie

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY

Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20240625-250624_04-DE
Reçu le 01/07/2024
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR
01/07/2024

